

Affiché le 15 AVRIL 2021

Retiré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN

n°061



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FRONTIGNAN DU MARDI 06 AVRIL 2021 A 18H30
SALLE DE L'AIRE A FRONTIGNAN**

M. le maire ouvre la séance à 18H30.

Il rappelle que cette séance intervient dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire dont l'actuelle réglementation a été fixée ce 2 avril 2021. Il remercie les professionnels de santé du territoire qui sont tous mobilisés dans la lutte contre la covid 19 et appelle à la prudence et au respect des gestes barrières. Il évoque tout particulièrement la situation de nos aînés.

Mme Claudie Minguez est désignée Présidente de la séance du présent conseil municipal.

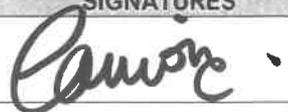
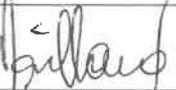
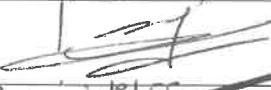
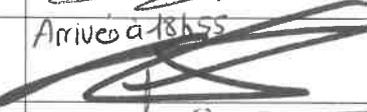
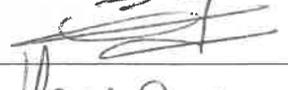
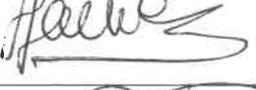
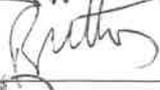
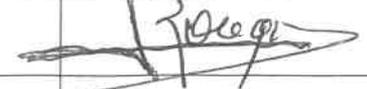
Mme Claudie Minguez, assurera donc la présidence de cette séance.

Elle procède à l'appel nominal, vérifiant ainsi que le quorum est atteint dès lors que 28 conseillers municipaux sont présents à l'ouverture de la séance. Il donne également lecture des procurations reçues.

Date de convocation : 30 Mars 2021

18h55 Arrivée de Mme Caroline Suné (fin de la procuration donnée à M. le maire).

**FEUILLE DE PRESENCE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FRONTIGNAN
DU MARDI 06 AVRIL 2021 A 18H30 - SALLE DE L'AIRE**

| NOMS | SIGNATURES | NOMS | SIGNATURES |
|-----------------------------|--|------------------------|---|
| Michel ARROUY |  | Chantal CARRION |  |
| Claudie MINGUEZ |  | Patrick BOURMOND | Proc à M. ALOY |
| Youcef EL AMRI | Proc à M. MOUREAUX | Isabel VILAVERDE FIUZA |  |
| Valérie MAILLARD |  | Jean-Louis BONNERIC |  |
| Olivier LAURENT |  | Nancy SUBITANI |  |
| Caroline SUNE | Arrivée à 18h35  | David JARDON | Proc à M. Cwick |
| Georges MOUREAUX |  | Yannie COQUERY |  |
| Caroline SALA |  | Jean-Louis PATRY |  |
| Eric BRINGUIER |  | Béatrice BUJ |  |
| Renée DURANTON- PORTELLI |  | Georges FORNER |  |
| Jean-Louis MOLTO |  | Gérard PRATO |  |
| Kelvine GOVERNAYRE |  | Dominique PATTE |  |
| Loïc LINARES |  | Claude COMBES |  |
| Nathalie GLAUDE | Proc à M. SUBITANI | Guilaine TOUZELLIER |  |
| Max SAVY | Proc à M. BRINGUIER | Gilles ARDINAT |  |
| Frédéric ALOY |  | Marie-France BRITTO |  |
| Sophie CWICK |  | Olivier RONGIER |  |
| Fabien NEBOT |  | | |

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Mme la présidente, M. Fabien Nébot est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Mme la présidente soumet ensuite à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance 16 mars 2021.

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES TRAITÉES PAR DELEGATION

CONSEIL MUNICIPAL

DU

06 AVRIL 2021

AFFAIRES TRAITÉES
PAR DELEGATION.
ANNEE 2021

N°059

Affiché le 07 AVRIL 2021

Retiré le

LE 07 AVRIL 2021

| Numéro de la décision (N° - Année) | Service émetteur | Date de rédaction | Objet de la décision / délibération |
|------------------------------------|-------------------------------|-------------------|--|
| 68 - 2021 | PRM - DAG - Service achats | 04/03/21 | Décision ayant pour objet un avenant de transfert du lot 1 "travaux de voirie et réseaux divers" au bénéfice de la Ste Colas France dans les mêmes conditions contractuelles que celles précédemment consenties par la Ste Colas midi |
| 69 - 2021 | PRM - Finances | 10/03/21 | Décision ayant pour objet la réalisation d'une ligne de trésorerie de 800 000 euros auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel |
| 86 - 2021 | PEC - DEP - Direction | 18/03/21 | Décision ayant pour objet à compter du 1er avril 2021 la tarification de la restauration scolaire, des études surveillées, des animations péri et extrascolaires. Annule et remplace la précédente. |
| 91 - 2021 | PRM - DAG - Service achats | 19/03/21 | Décision ayant pour objet un marché de prestations intellectuelles portant sur le déménagement et le traitement des archives municipales attribué à la Ste Pro Archives Systèmes pour un montant de 34 000 € HT (tranche ferme et tranche optionnelle confondues) |
| 97 - 2021 | PRM - DAG - Service juridique | 24/03/21 | Décision ayant pour objet de désigner Me Delphine Clamens, avocate à la Cour, pour représenter la Ville dans l'affaire qui l'oppose à M. Johan Lemaitre devant le tribunal pour enfants de Montpellier |

Affiché le 07 AVRIL 2021

Retiré le

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal se penche sur les affaires comme dit ci-après.

1. **Finances** : Budget principal de la Ville – Compte administratif exercice 2020.
2. **Finances** : Budget principal de la Ville – Affectation du résultat du compte administratif 2020.
3. **Finances** : Budget principal de la Ville – Approbation du compte de gestion 2020.
4. **Aménagement / urbanisme** : Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières – Année 2020.
5. **Finances** : Vote des taux d'imposition 2021.
6. **Finances** : Budget principal de la Ville – Budget primitif 2021.
7. **Finances** : Provision pour créances douteuses.
8. **Finances** : Provision pour risques et charges de fonctionnement courant.
9. **Finances** : Modifications des autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP).
10. **Finances** : Réhabilitation et extension de la maison des loisirs créatifs : clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP)
11. **Finances** : Gymnase Henri Ferrari : clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP).
12. **Citoyenneté** : Attribution des subventions 2021 aux associations.
13. **Finances** : Budget annexe du port de plaisance – Compte administratif 2020.
14. **Finances** : Budget annexe du port de plaisance – Approbation du compte de gestion 2020.
15. **Finances** : Budget annexe du port de plaisance – Budget primitif 2021.
16. **Finances** : Projet de modernisation et de restructuration du port de plaisance : modification d'une autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP).
17. **Aménagement / urbanisme** : Modification de l'objet social de la SA ELIT.
18. **Aménagement / urbanisme** : Demandes de subvention portant sur la réalisation de l'extension au cimetière situé avenue des Thermes à Frontignan.
19. **Patrimoine** : Demandes de subvention portant sur l'aménagement du nouveau local pour accueillir les archives municipales.
20. **Plan action voirie / Cadre de vie** : Demandes de subvention portant sur la sécurisation et l'accessibilité de parcours aux abords de certains établissements scolaires et en centre-ville.
21. **Grand projet / Opération cœur de Ville** : Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2019 de l'opération de requalification du cœur de ville.
22. **Grand projet / requalification urbaine** : Déplacement de la gare et pôle d'échange multimodal : Avenant n°1 à la convention de financement de l'étude de faisabilité et d'opportunité – autorisation de signature.
23. **Ressources humaines** : Accord cadre portant sur l'acquisition de titres restaurant : constitution d'un groupement de commandes et approbation du dossier de consultation des entreprises.
24. **Espaces balnéaires et littoraux** : Approbation de l'avenant à la concession des plages naturelles.
25. **Espaces balnéaires et littoraux** : Attribution des sous-traités de concession des plages naturelles.
26. **Sports et loisirs de pleine nature** : Convention de mise à disposition d'une barge entre la Ville de Frontignan et l'association de plongée « Aresquiers subaquatiques ».
27. **Question diverses / Questions orales.**

DOSSIER N°1 : Finances : Budget principal de la Ville – Compte administratif exercice 2020.

(Délibération n°2021-115)

Rapporteur : Mme Caroline Sala

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Le document fait l'objet d'une présentation à l'aide d'un document power point projeté en séance. L'attention des élus est notamment attirée sur une erreur de présentation dans les documents préparatoires, due à une erreur de recette de la part de l'Etat.

Il est finalement demandé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville, arrêté aux montants suivant :

| | REALISE | | RESULTATS |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| | DEPENSES | RECETTES | |
| Section de fonctionnement | 32 238 708,21 | 37 360 529,66 | 5 121 821,45 |
| Section d'investissement | 8 159 697,23 | 6 902 677,66 | -1 257 019,57 |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |

DEPENSES

| CHAP | FONCTIONNEMENT | PREVISIONS TOTALES | TOTAL REALISATIONS |
|------|---|-----------------------|-----------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 5 660 432,80 | 5 178 765,56 |
| 012 | Charges de personnel | 19 085 000,00 | 19 137 587,66 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 2 537 014,00 | 0,00 |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 635 000,00 | 618 935,19 |
| 65 | Autres charges courantes | 6 270 931,32 | 6 263 143,88 |
| 66 | Charges financières | 855 000,00 | 436 192,17 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 276 402,00 | 288 083,75 |
| 68 | Dotations aux provisions | 90 000,00 | 90 000,00 |
| 014 | Atténuations de produits | 226 000,00 | 226 000,00 |
| | TOTAL | 35 635 780,12 | 32 238 708,21 |

| CHAP | FONCTIONNEMENT | PREVISIONS TOTALES | TOTAL REALISATIONS |
|------|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 002 | Excédents antérieurs reportés | 1 700 317,60 | 1 700 317,60 |
| 013 | Atténuations de charges | 142 000,00 | 223 335,80 |

| | | | |
|---|--|----------------------|----------------------|
| 042 | Opérations ordre entre sections | 325 804,16 | 192 817,44 |
| 70 | Ventes produits, prestations de services | 1 396 299,00 | 1 074 220,58 |
| 73 | Impôts et taxes | 24 675 656,00 | 25 825 049,37 |
| 74 | Subventions et participations | 6 791 512,00 | 7 150 673,69 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 403 191,36 | 438 925,73 |
| 77 | Produits exceptionnels | 201 000,00 | 755 189,45 |
| | TOTAL | 35 635 780,12 | 37 360 529,66 |
| Résultat d'exécution de fonctionnement de l'exercice | | | 3 421 503,85 |
| Résultat de fonctionnement reporté | | | 1 700 317,60 |
| Résultat global de l'exercice | | | 5 121 821,45 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

18h55 : arrivée de Mme Caroline Suné

DEPENSES

| CHAP | INVESTISSEMENT | PREVISIONS TOTALES | TOTAL REALISATIONS |
|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 001 | Résultat d'investissement reporté | 978 974,71 | 978 974,71 |
| 040 | Opérations ordre entre section | 325 804,16 | 192 817,44 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 0,00 | 0,00 |
| 45 | Opérations pour compte de tiers | 18 964,54 | 0,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 5 950 000,00 | 2 573 502,33 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 47 363,20 | 19 800,00 |
| 204 | Subventions équipement versées | 0,00 | 0,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 866 051,33 | 103 445,82 |
| 23 | Constructions | 0,00 | 0,00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 25 000,00 | 10 000,00 |
| 901 à 991 Opérations d'investissement | | 7 096 183,81 | 4 281 156,93 |
| | TOTAL | 15 308 341,75 | 8 159 697,23 |

RECETTES

| CHAP | INVESTISSEMENT | PREVISIONS TOTALES | TOTAL REALISATIONS |
|--|--|-----------------------|-----------------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 2 537 014,00 | 0,00 |
| 024 | Produits cessions d'immobilisations | 3 685,00 | 0,00 |
| 040 | Opérations ordre entre sections | 635 000,00 | 618 935,19 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 0,00 | 0,00 |
| 10 | Dotations, fonds et réserves | 4 828 175,82 | 4 812 693,13 |
| 13 | Subventions d'investissement | 1 557 230,91 | 1 459 635,53 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 5 700 000,00 | 120,17 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 0,00 | 1 293,64 |
| 27 | Autres immobilisations corporelles | 25 000,00 | 10 000,00 |
| 45 | Opérations pour compte de tiers | 22 236,02 | 0,00 |
| | TOTAL | 15 308 341,75 | 6 902 677,66 |
| Résultat d'exécution d'investissement de l'exercice | | | -278 044,86 |
| Résultat d'investissement reporté | | | -978 974,71 |
| Résultat global de l'exercice | | | -1 257 019,57 |
| Résultat global cumulé | | | 3 864 801,88 |

Mme la présidente ouvre le débat.

A l'issue du débat, M. le maire quitte la séance.

Il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstentions : 7 (Mmes Britto, Touzellier, Patte, M Prato, Combes, Ardinat, Rongier), M le maire étant absent.

Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°2 : Finances : Budget principal de la Ville – Affectation du résultat du compte administratif 2020.

(Délibération n°2021-116)

Rapporteur : Mme Caroline Sala

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants, à l'aide d'un document power oint projeté en séance.

Après examen du compte administratif 2020 du budget principal de la Ville, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement constaté à ce dernier qui fait apparaître les résultats suivants :

| | |
|--|----------------------|
| Excédent de fonctionnement total 2020 | 5 121 821,45 |
| Déficit d'investissement 2020 | -1 257 019,57 |
| Report d'investissement 2020 (recettes-Dépenses) | 186 209,01 |
| Total déficit d'investissement 2020 (Déficit + report déficitaire) | -1 070 810,56 |

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 comme suit :

| | | | |
|------|----------|---|---------------------|
| 002 | Recettes | Résultat de fonctionnement reporté au budget 2021 | 4 051 010,89 |
| 1068 | Recettes | Excédent de fonctionnement capitalisé | 1 070 810,56 |
| | | | 5 121 821,45 |

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstentions : 7 (Mmes Britto, Touzellier, Patte, M Prato, Combes, Ardinat, Rongier)

Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°3 : Finances : Budget principal de la Ville – Approbation du compte de gestion 2020.

(Délibération n°2021-117)

Rapporteur : Mme Caroline Sala

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Après avoir examiné le compte administratif 2020, il convient de statuer sur le compte de gestion du budget principal de la Ville établi par le trésorier municipal.

Celui-ci a repris dans les écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2019 ainsi que les opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire. Les résultats sont les suivants :

| LIBELLE | REALISE | |
|----------------------------------|---------------------|---------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 32 238 708,21 | 37 360 529,66 |
| Excédent de fonctionnement | 5 121 821,45 | |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 8 159 697,23 | 6 902 677,66 |

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Déficit d'investissement | -1 257 019,57 |
|--------------------------|----------------------|

Le reste des résultats de l'exercice 2020 inscrits sur le tableau général du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif 2020, il est proposé au conseil municipal d'adopter sans réserve le compte de gestion 2020 établi par le trésorier municipal.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, Il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstention : 0

Pour : unanimité.

| |
|---|
| DOSSIER N°4 : Aménagement / urbanisme : Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières – Année 2020. |
|---|

(Délibération n°2021-118)

Rapporteur : M Frédéric Aloy

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans un souci de transparence dans la gestion publique et de bonne utilisation des deniers publics, selon les dispositions de l'article L.3222-2 du Code général de la propriété des personnes publiques et de celles de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent, chaque année, délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par elles sur leur territoire.

Les opérations visées sont celles réalisées par la commune ou pour son compte, portant sur des immeubles ou des droits réels immobiliers et dont l'accord des parties sur la chose et le prix ayant entraîné un transfert de propriété a été réalisé dans l'année 2020.

Ce bilan des acquisitions et cessions, qui permet d'apprécier la politique foncière et immobilière menée par la commune, est présenté sous forme de tableau récapitulatif. Ce document doit être annexé au compte administratif.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ce bilan, le tableau récapitulatif étant annexé au présent rapport.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'année 2020 joint en annexe de la présente ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, Il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstention : 0

Pour : unanimité.

| |
|--|
| DOSSIER N°5 : Finances : Vote des taux d'imposition 2021. |
|--|

(Délibération n°2021-119)

Rapporteur : Mme Caroline Sala

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants, à l'aide d'un document power point projeté en séance.

Lors du débat d'orientation budgétaire 2021, le conseil municipal a examiné les grandes orientations financières et il a été clairement posé, conformément aux engagements de campagne pris par la majorité, de geler les taux d'imposition 2021.

Il est toutefois nécessaire de se prononcer expressément.

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de fiscalité locale en fonction des recettes attendues pour équilibrer son budget. La loi n°2019-1479 du 28 Décembre 2019 de finances pour 2020 (et notamment son article 16) a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis cette année, 80 % des foyers ne payent plus la taxe d'habitation. Pour les 20 % de ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants. Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Pour notre commune cependant, l'Etat ayant d'ores et déjà bloqué sa compensation au taux de 2017, c'est une perte de recettes d'environ 370 000€ qui sera constatée. Le taux de taxe d'habitation est ainsi dorénavant figé.

Pour ce qui relève des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2020, soit un taux de 36,95% auquel s'ajoute le taux figé départemental 2020 de 21,45% soit un total de 58,40%.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer comme suit, pour l'année 2021, les taux des deux taxes directes locales :

| | TAUX 2020 | TAUX 2021 |
|---|-----------|-----------------|
| TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES | 36,95 % | 36,95 % |
| TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES | 124.25 % | 124.25 % |

Mme la présidente ouvre le débat.

Il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstentions : 7 (Mmes Britto, Touzellier, Patte, M Prato, Combes, Ardinat, Rongier.)

Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°6 : Finances : Budget principal de la Ville – Budget primitif 2021.

(Délibération n°2021-120)

Rapporteur : Mme Caroline Sala

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants, à l'aide d'un document power point projeté en séance.

INTRODUCTION : Ce budget 2021 s'inscrit dans le contexte sans précédent de la crise pandémique COVID-19 qui nous a contraint à redéployer l'activité municipale habituelle et à engager des dépenses nouvelles afin de répondre aux exigences de la sécurité sanitaire et à l'urgence sociale des habitants et des acteurs du territoire. Comme développé lors du débat d'orientation budgétaire, la loi de finances pour 2021 reste fortement impactée par la situation sanitaire en France.

Ainsi qu'évoqué lors de débat d'orientation budgétaire (DOB), les collectivités locales sont fortement touchées dans leurs finances par cette crise sanitaire qui perdure en 2021. Le plan de relance 2021-2022 présenté par le gouvernement français en septembre qui prévoit de débloquer 100 milliards € (soit 4.3% du PIB) et qui s'est accompagné d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards d'euros à l'annonce du deuxième confinement n'offre que peu de visibilité à l'échelon local. Ces éléments conjugués à l'incertitude sanitaire et aux impacts réels sur l'économie font peser un risque important sur l'ensemble de l'économie et sur les finances des collectivités locales en particulier.

Cet exercice budgétaire est donc construit sur la base d'éléments qui restent, encore à ce jour, incertains. Cependant, il s'appuie sur les orientations fortes de la majorité municipale rappelées lors du DOB et bâties sur les fondements suivants : poursuivre la stabilisation des taux d'imposition, maîtriser le niveau d'endettement de la commune, retrouver des marges de manœuvre pour améliorer notre capacité d'investissement et poursuivre l'investissement concourant à améliorer l'environnement et le quotidien des habitants.

Il s'agit, pour l'exécutif, de s'inscrire dans la volonté affichée lors de la campagne électorale, d'optimiser les dépenses en mutualisant d'avantage les moyens et les compétences internes en réinterrogeant notamment l'organisation de ses services, et d'aller chercher de nouvelles recettes afin d'assurer le niveau de service public attendu par les habitants tout en permettant à la collectivité d'être un acteur essentiel de la relance de l'activité au niveau local.

Compte tenu de ce contexte, le budget principal 2021 de la Ville est proposé pour un montant global s'équilibrant en dépenses et en recettes à : **54 742 917,46 €**

Il se décompose en :

| | |
|--|------------------------|
| Section de fonctionnement (dépenses et recettes) | 37 633 111,53 € |
| Section d'investissement (dépenses et recettes) | 17 109 805,93 € |

La section de fonctionnement intègre :

| | Dépenses | Recettes |
|--|--------------------------|----------------------|
| Virement à la section d'investissement | 4 517 421,90 | |
| Excédent de la gestion antérieure | | 4 051 010,89 |
| Crédits nouveaux de l'exercice 2020 | 33 115 689,63 | 33 582 100,64 |
| Soit un équilibre de la section à | 37 633 111,53 | 37 633 111,53 |

La section d'investissement intègre :

| | Dépenses | Recettes |
|---|----------------------------|------------------------|
| Résultat d'investissement 2020 reporté | 1 257 019,57 € | |
| Restes à réaliser de l'exercice 2020 | 2 732 136,46 € | 2 918 345,47 € |
| Excédents de fonctionnement capitalisés | | 1 070 810,56 € |
| Virement de la section de fonctionnement | | 4 517 421,90 € |
| Propositions nouvelles pour l'exercice 2021 | 13 120 649,90 € | 8 603 228,00 € |
| Soit un équilibre de la section à | 17 109 805,93 € | 17 109 805,93 € |

Les différentes recettes de la section de fonctionnement d'un montant global de : **37 633 111,53 €**

Elles se décomposent ainsi :

002 - Excédent ordinaire reporté **4 051 010,89 €**

L'inscription budgétaire correspond à l'excédent global de clôture de fonctionnement du budget principal qui a été constaté au compte administratif 2019 (4 751 929,45 €), déduction faite de l'affectation en réserves capitalisées en investissement (1 070 810,56 €).

013 - Atténuation de charges

150 000,00 €

Le montant de ce chapitre comprend les indemnités journalières maladies pour le personnel non titulaire remboursées par la CPAM, le reversement de la participation des agents aux "chèques déjeuner", les remboursements sur rémunérations et quelques aides pour certains contrats. Avec sur les trois dernières années un désengagement de l'état notamment sur des contrats aidés (-800 000 € pour la commune).

70 - Produits des services, du domaine et des ventes diverses

1 349 080,00 €

L'inscription recouvre les produits de la restauration, des concessions du cimetière, des droits du domaine ainsi que des prestations des services culturels, sportifs ou de loisirs. Recettes stables pour la ville qui a choisi de ne pas impacter le pouvoir d'achat des habitants en n'augmentant pas les tarifs malgré l'évolution des coûts.

042 - Opérations d'ordre de transfert en section

328 215,64 €

Ce compte comptabilise les travaux en régie pour un montant de 300 000 € et 28 215,64 € pour la quote-part des subventions d'équipement amortissables transférées au compte de résultat.

73 - Impôts et taxes

24 345 458,00 €

dont :

Contributions directes

19 670 108,00 €

La Ville a évalué le produit fiscal des contributions directes pour 2021 en tenant compte de l'état fiscal 1259 fourni par la DGFIP et avec sa décision de maintien des taux au niveau de 2019. A noter que la compensation de l'Etat pour la prise en charge de la taxe d'habitation pour environ 80 % des contribuables sera réalisée au taux de 2017 et non celui de 2019. Cette mesure unilatérale décidée par l'Etat fera perdre à la commune aux alentours de 400 000 € de recettes fiscales.

Attribution de compensation

2 845 000,00 €

Cette dotation est versée à la commune par la communauté d'agglomération du bassin de Thau au regard du rapport de la CLECT et des compétences transférée. Elle représente le produit de la taxe professionnelle et des compensations afférentes versés en 2002 diminué des charges transférées depuis cette date.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

470 000,00 €

La commune en l'absence d'information précise à ce jour, a choisi de maintenir le montant perçu en 2020

Divers

1 360 350,00 €

Dans ce chapitre, s'ajoutent également diverses taxes perçues au profit de la commune : taxe sur l'électricité, taxe sur les emplacements publicitaires, des droits de place des marchés, ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutation (ressource très aléatoire et variable d'une année à l'autre car liée aux transactions immobilières).

74 - Dotations de l'Etat

7 003 027,00 €

Toutes les dotations de l'Etat n'ayant pas encore été toutes notifiées, elles sont évaluées en fonction des dispositions de la loi de finances 2021 comme suit :

| | |
|---|----------------|
| * la dotation forfaitaire de fonctionnement | 2 478 252,00 € |
| * la dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale | 1 300 000,00 € |
| * la dotation nationale de péréquation | 860 000,00 € |
| * les dotations de compensation - taxe professionnelle, taxe d'habitation et taxe foncière | 783 275,00 € |
| En sus de ces dotations de l'Etat, ce chapitre recouvre diverses inscriptions budgétaires liées à des subventions de fonctionnement et participations de divers organismes publics dont CAF (pour un montant d'environ 1,25 M d'€) | 1 581 500,00 € |

75 - Autres produits de gestion courante

406 320,00 €

Ils recouvrent principalement les revenus des immeubles communaux

Quant aux dépenses de la section de fonctionnement d'un montant de :

37 633 111,53 €

Elles se décomposent ainsi :

011 - Charges à caractère général

5 571 635,00 €

Le chapitre concerne toutes les dépenses utiles au fonctionnement des services (eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures de bureau, contrats de prestations, le petit matériel d'entretien, la maintenance, les primes d'assurance, le transport, les taxes foncières...). Elles sont évaluées en diminution (-1,5%) par rapport au BP 2020 avec cependant une incertitude liées à la COVID-19

012 - Charges de personnel et frais assimilés

19 100 000,00 €

Elles sont stables par rapport au réalisé 2020 mais intègrent non seulement l'impact du glissement vieillesse technicité annuel mais également l'inflation, soit une diminution au réel.

65 - Autres charges de gestion courante

6 266 348,63

Ce chapitre regroupe notamment

| | |
|--|----------------|
| * le contingent d'incendie versé au SDIS, | 1 924 314,63 € |
| * les annulations des créances irrécouvrables, | 60 000,00 € |
| * la participation au budget du CCAS, | 2 100 000,00 € |
| * la participation au budget de la caisse des écoles, | 135 500,00 € |
| * la participation au budget de l'office de tourisme, | 360 000,00 € |
| * les subventions aux associations, | 618 084,00 € |
| * la participation au SIVOM | 538 000,00 € |
| * les indemnités versées aux élus, | 295 000,00 € |
| * divers (redevances pour licences, postes de secours, cotisations de sécurité sociale, cotisations retraite, EID ...) | 235 450,00 € |

66 - Charges financières

855 000,00 €

Elles recouvrent notamment les intérêts des emprunts, les intérêts courus non échus 2020 ainsi que les autres dépenses de ce chapitre prévues pour couvrir d'éventuels frais financiers.

67 - Charges exceptionnelles

254 661,00 €

Ce chapitre regroupe principalement les annulations de titres des exercices antérieurs (70 000 €), la subvention prévisionnelle d'équilibre du cinéma (104 000 €), la subvention au budget du port de plaisance pour soutenir les petits métiers de la pêche (15 000 €), des charges pour les jeunes dans le cadre du FDAJ (30 000 € remboursés à hauteur de 20 000 € par le Conseil Départemental).

68 - Dotations aux provisions

90 000,00 €

Une dotation pour risque et charges afin de couvrir d'éventuelles admissions en non valeurs est provisionnée à hauteur de 30 000 €, des provisions pour capital décès (40 000 €) et pour couvrir des éventuels risques d'indemnisations liés au choix de la ville d'être son propre assureur (20 000 €).

042 - Opérations d'ordre de transfert entre section

635 000,00 €

La dotation aux amortissements est par nature équivalente au chapitre de recettes d'investissement en 040.

023 - Virement à la section d'investissement 4 517 421,90 €

Il s'agit de la participation à l'autofinancement de la section d'investissement.

014 -Atténuation de produits 343 045,00 €

Il s'agit du prélèvement de l'Etat au titre de la loi SRU

Concernant la section d'investissement, le montant global des recettes s'élève à 17 109 805,93 €

021 - Virement de la section de fonctionnement 4 517 421,90 €

Il s'agit de la participation à l'autofinancement de la section d'investissement.

10 - Dotations, fonds divers et réserves

1068 Excédent capitalisé - réserves facultatives 1 070 810,56 €

10 Recettes en provenance de l'Etat - Reversement à la Commune

* Le fond de compensation de TVA pour : 600 000,00 €

* La taxe d'aménagement pour : 100 000,00 €

TOTAL 700 000,00 €

045 - Opérations pour compte de tiers

Subventions réseau pluvial en maitrise d'ouvrage pour le compte de l'Agglomération 22 236,02 €

13 - Subventions

* les subventions d'équipement de l'année à hauteur de : 2 114 337,45 €

* les amendes de police 50 000,00 €

TOTAL 2 164 337,45 €

16 - Emprunts

* les propositions nouvelles 2 300 000,00 €

* l'emprunt reporté de 2020 pour un montant de : 2 700 000,00 €

* les mouvements de trésorerie sur les emprunts revolving (dépenses=recettes) 3 000 000,00 €

8 000 000,00 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre section 635 000,00 €

Elles correspondent au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section d'investissement, quant à elles, se décomposent comme suit pour un montant global de 17 109 805,93 €

001 - Résultat d'investissement reporté (déficit) 1 257 019,57 €

Il s'agit du déficit de la section d'investissement de 2020

16 - Emprunts et dettes assimilées

On y trouve le remboursement du capital des emprunts réparti comme suit :

* le capital de la dette de la Ville pour un montant de : 3 000 000,00 €

* les mouvements sur les emprunts revolving (dépenses=recettes) pour : 3 000 000,00 €

| | | |
|--|--------------|-----------------------|
| | TOTAL | 6 000 000,00 € |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section | | |
| * les travaux en régie pour : | | 300 000,00 € |
| * le transfert de subvention d'équipement au compte de résultat pour : | | 28 215,64 € |
| | TOTAL | 328 215,64 € |

| | |
|--|-----------------------|
| Opérations d'investissement | 9 524 570,72 € |
| Pour les principales opérations d'investissement nouvelles | 6 792 434,26 € |
| Pour les reports de 2019 d'investissement | 2 732 136,46 € |

Elles sont détaillées ci-après :

| | REPORT 2020 | BP 2021 | TOTAL |
|-----|------------------------------|-------------------|-------------------|
| 20 | 6 363,20 | 28 000,00 | 34 363,20 |
| 21 | 623 173,45 | 276 800,00 | 899 973,45 |
| 26 | 0,00 | 1 000,00 | 1 000,00 |
| | TOTAL hors opérations | 305 800,00 | 935 336,65 |
| 901 | 302 435,51 | 387 153,26 | 689 588,77 |
| 904 | 20 000,00 | 0,00 | 20 000,00 |
| 909 | 65 956,00 | 315 000,00 | 380 956,00 |
| 911 | 10 104,38 | 45 000,00 | 55 104,38 |
| 912 | 142 685,56 | 648 000,00 | 790 685,56 |
| 914 | 58 607,97 | 67 000,00 | 125 607,97 |
| 915 | 169 362,97 | 569 000,00 | 738 362,97 |
| 916 | 90 708,00 | 670 898,00 | 761 606,00 |
| 917 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 918 | 28 833,48 | 40 000,00 | 68 833,48 |
| 919 | 0,00 | 100 000,00 | 100 000,00 |
| 921 | 18 677,32 | 80 000,00 | 98 677,32 |
| 941 | 0,00 | 20 000,00 | 20 000,00 |
| 944 | 229 671,36 | 160 000,00 | 389 671,36 |
| 958 | 10 963,01 | 0,00 | 10 963,01 |
| 959 | 0,00 | 90 000,00 | 90 000,00 |
| 967 | 0,00 | 200 000,00 | 200 000,00 |
| 968 | 31 452,62 | 0,00 | 31 452,62 |
| 969 | 0,00 | 20 000,00 | 20 000,00 |
| 971 | 0,00 | 160 000,00 | 160 000,00 |
| 973 | 186 325,38 | 32 000,00 | 218 325,38 |
| 977 | 0,00 | 240 000,00 | 240 000,00 |
| 978 | 0,00 | 252 000,00 | 252 000,00 |
| 981 | 188 207,50 | 590 504,00 | 778 711,50 |
| 987 | 1 727,37 | 0,00 | 1 727,37 |
| 988 | 29 941,17 | 120 000,00 | 149 941,17 |
| 989 | 340 688,80 | 1 068 079,00 | 1 408 767,80 |
| 991 | 8 190,91 | 22 000,00 | 30 190,91 |
| 993 | 22 133,09 | 115 000,00 | 137 133,09 |

| | | | | |
|-----|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| 994 | Pôle d'échange multimodal | 135 040,00 | 162 000,00 | 297 040,00 |
| 998 | Rénovation des locaux de la Poste pour services | 10 887,41 | 120 000,00 | 130 887,41 |
| 999 | Réaménagement ZAC "Mobil" | 0,00 | 193 000,00 | 193 000,00 |
| | TOTAL opérations d'investissement | 2 102 599,81 | 6 486 634,26 | 8 589 234,07 |
| | | | | |
| | TOTAL GLOBAL hors travaux en régies | 2 732 136,46 | 6 792 434,26 | 9 524 570,72 |

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2021 du budget principal de la Ville.

Mme la présidente ouvre le débat.

A l'issue du débat, il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstentions : 7 (Mmes Britto, Touzellier, Patte, M Prato, Combes, Ardinat, Rongier)

Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°7 : Finances : Provision pour créances douteuses.

(Délibération n°2021-121)

Rapporteur : Mme Caroline Sala

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants, en s'appuyant sur un document power point projeté en séance.

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) a retenu, dans un principe de prudence, comme dépenses obligatoires, certaines dotations aux provisions.

Dans ce cadre, l'instruction budgétaire et comptable M14, dont le cadre est posé par la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales, a permis aux communes d'améliorer leur information budgétaire et financière.

Sur le conseil de la DRFIP, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable, et qui se traduira, au final, dans les années futures, par une demande d'admission en non-valeur.

La procédure d'admission en non-valeur laisse la possibilité de recouvrer ces sommes dans l'éventualité d'un paiement.

Conformément à la réglementation, une provision doit être constituée par délibération du conseil municipal lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

Cette provision, prévue au budget municipal 2021 comme c'est le cas pour chaque budget, doit par ailleurs faire l'objet d'une décision expresse du conseil municipal.

Aussi, en accord avec le comptable et à sa demande expresse il est proposé au conseil municipal :

De constituer, une telle provision au regard des montants proposés par le passé en admissions en non-valeur pour un montant de 30 000€ ;

- D'autoriser M. le Maire ou, en cas d'empêchement, l'adjointe aux finances, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstentions : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°8 : Finances : Provision pour risques et charges de fonctionnement courant.

(Délibération n°2021-122)

Rapporteur : Mme Caroline Sala

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants en s'appuyant sur un document power point projeté en séance.

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) a retenu, dans un principe de prudence, comme dépenses obligatoires, certaines dotations aux provisions.

Dans ce cadre, l'instruction budgétaire et comptable M14, dont le cadre est posé par la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales, a permis aux communes d'améliorer leur information budgétaire et financière.

En vertu du principe comptable de prudence posé par l'instruction budgétaire et comptable M14, les collectivités doivent donc comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée.

Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable à venir.

La ville a décidé, à partir du 1^{er} janvier 2019, de devenir son propre assureur et de ne plus payer une assurance statutaire pour le capital décès et les frais de soins liés aux accidents de travail - maladies professionnelles.

Afin de couvrir ces risques et de ne pas faire supporter sur un seul exercice les charges qui en découleraient, il est proposé de constituer des provisions pour risques et charges dans les conditions suivantes :

- capital décès : 40 000 euros ;
- frais de médicaments : 20 000 euros.

Ces provisions, qui ne sont pas assimilables à la reconnaissance d'une charge certaine mais probable, seront comptabilisées au compte 6815 « dotations pour risques et charges de fonctionnement courant ».

Celles-ci, prévues au budget municipal 2021, doivent par ailleurs faire l'objet d'une décision expresse du conseil municipal.

Aussi, en accord avec le comptable et à sa demande expresse il est proposé au conseil municipal :

- De constituer, une telle provision pour un montant de 60 000€ ;
- D'autoriser M. le Maire ou, en cas d'empêchement, l'adjointe aux finances, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstentions : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°9 : Finances : Modifications des autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP).

(Délibération n°2021-123)

Rapporteur : Mme Caroline Sala

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants, en s'appuyant sur un document power point projeté en séance.

Lors de précédentes séances et dans le cadre de sa politique pluriannuelle d'investissement, le conseil municipal a adopté des autorisations de programme et des crédits de paiements.

Certains de ces programmes doivent faire l'objet d'ajustements ou de révisions pour tenir compte du rythme de réalisation ou des sujétions techniques apparues en cours d'opérations et retracées ci-après dans des documents qui demeureront annexés à la délibération.

Les modifications des autorisations de programme et crédits de paiements détaillés en annexe concernent :

- L'opération 909 relative au traitement de l'espace public entre la cité et le collège les deux Pins (22 1) ;
- L'opération 916 relative à San Remo Pesca (020 9) ;
- L'opération 958 relative au BUC 6 – Célestin Arnaud (822 8) ;
- L'opération 959 relative au BUC 7 – Barnier (822 10) ;
- L'opération 989 relative à la Gare de marchandises (822 0) ;
- L'opération 998 relative à la rénovation des locaux de la poste pour les archives (323).

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la mise en place de ces autorisations de programmes et crédits de paiements présentées et jointes en annexe de la note de synthèse.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°10 : Finances : Réhabilitation et extension de la maison des loisirs créatifs : clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP).

(Délibération n°2021-124)

Rapporteur : Mme Caroline Sala

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants en s'appuyant sur un document power point projeté en séance.

Lors de son conseil municipal du 22 mars 2017, la commune a mis en place l'autorisation de programme concernant la réhabilitation des anciens locaux d'enseignement de l'école St Thérèse situés Rue Paul Doumer.

En effet, la commune a souhaité réunir certaines associations dans un lieu commun.

A cette fin, la réhabilitation de ces anciens locaux d'enseignement ainsi que l'ajout de surface au sol ont été nécessaires. Cette opération a permis notamment la création de 5 salles d'activités représentant une surface totale de 270m², un espace accueil de 8m² et la création de sanitaires de 5m².

L'ensemble des travaux a permis également d'effectuer la mise en conformité au regard des règles d'accessibilité du bâtiment (installation d'un ascenseur, pose de nouveaux escaliers ainsi que l'élargissement de la course). La cour intérieure, quant à elle, a pu bénéficier d'un nouveau traitement de surface en béton désactivé avec l'ajout de plantations.

Ces travaux ont été réalisés entre le mois de janvier 2019 et le mois de septembre 2019.

Au regard du rythme de réalisation, cet AP/CP a fait l'objet d'une dernière modification le 29 juillet 2020 par délibération du conseil municipal.

A ce jour, toutes les situations étant réglées, l'autorisation de programme ci-dessous est ajustée au montant réel et soldée comme décrit dans le tableau qui demeurera annexé à la délibération.

Il est donc demandé au conseil municipal de clôturer cette autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°11 : Finances : Gymnase Henri Ferrari : clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP).

(Délibération n°2021-125)

Rapporteur : Mme Caroline Sala.

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants, en s'appuyant sur un document power point projeté en séance.

Lors de son conseil municipal du 22 mars 2017, la commune décidait, dans le cadre de sa politique d'investissement, l'extension du gymnase H. Ferrari.

Construit au milieu des années 1980, ce complexe sportif d'une surface utile de 2 950 m² appelait à bénéficier d'une extension et d'un réaménagement partiel au vu de son usage.

Cette opération de travaux a nécessité de lancer un concours de maîtrise d'œuvre, ainsi que les études permettant la passation d'un appel d'offres afin de pouvoir retenir les entreprises pour la réalisation des travaux.

Cependant, de nouvelles orientations plus générales ont amené à suspendre l'exécution des études.

En effet, le conseil départemental envisage la création d'un gymnase à proximité du collège Simone de Beauvoir et la commune, lors de son conseil municipal du 23 septembre 2020, a engagé les démarches administratives pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de cette construction.

Une réhabilitation partielle a tout de même été menée au sein des locaux du gymnase Ferreri en 2020 notamment sur l'ancien appartement de fonction dans lequel les travaux ont permis d'installer les bureaux administratifs de la direction des sports.

Au total, ce sont 4 bureaux qui ont pu être aménagés.

Les anciens locaux administratifs ont, quant à eux, été également modifiés afin de mettre à disposition une salle de réunion ainsi qu'un local de stockage totalisant 30m².

Cette AP/CP a fait l'objet d'une dernière modification en 29 juillet 2020 par délibération du conseil municipal.

A ce jour, toutes les situations étant réglées, l'autorisation de programme ci-dessous est ajustée au montant réel et soldée comme indiqué dans le tableau qui demeurera annexé à la délibération.

Il est donc demandé au conseil municipal de clôturer cette autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°12 : Citoyenneté : Attribution des subventions 2021 aux associations.

(Délibération n°2021-126)

Rapporteur : M. Jean-Louis Bonneric.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Comme chaque année, de nombreuses associations ont saisi la commune de leurs demandes de subventions annuelles afin de disposer des ressources suffisantes pour mener à bien leurs activités.

Après étude de leurs demandes et eu égard à l'intérêt que représente le monde associatif en matière de lien social au niveau de la Ville et tout particulièrement dans la période que la population traverse avec l'épidémie du Covid 19, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions dont le détail se trouve joint en annexe.

Ces attributions représentent ainsi une somme globale de 491 039 € que la Ville verse en faveur du milieu associatif.

Par ailleurs, les demandes des associations à vocation sociale ou humanitaire référencées au Centre communal d'action sociale de Frontignan sont soumises au conseil d'administration de cette structure.

Il est donc demandé au conseil municipal d'allouer les subventions 2021 aux diverses associations citées en annexe dont il donne lecture exhaustive.

Mme la présidente ouvre le débat.

A l'issue du débat, il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstentions : M Combes, Mme Fiuza et Mme Patte, pour ce qui les concerne respectivement.

Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°13 : Finances : Budget annexe du port de plaisance – Compte administratif 2020.

(Délibération n°2021-127)

Rapporteur : M. Jean-Louis Molto.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants, estimant devoir résumer la situation au regard du nombre de chiffres évoqués lors de cette séance, en voyant pour le détail à la note de synthèse.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du port de plaisance, arrêté aux montants suivants :

| | REALISE | | RESULTATS |
|--------------------------|--------------|--------------|-------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | |
| Section d'exploitation | 1 524 874,02 | 1 820 394,51 | 295 520,49 |
| Section d'investissement | 144 954,96 | 306 535,53 | 161 580,57 |

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

| CHAP | EXPLOITATION | PREVISIONS TOTALES | TOTAL REALISATIONS |
|------|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 844 291 | 720 511,98 |
| 012 | Charges de personnel | 605 000,00 | 590 101,51 |
| 023 | Virement section d'invest | 28 000 | 0,00 |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 100 000,00 | 98 379,94 |
| 65 | Autres charges courantes | 15 000,00 | 3 454,83 |
| 66 | Charges financières | 6 500,00 | 655,75 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 62 000,00 | 62 353,01 |
| 69 | Impôts sur bénéfices | 50 000,00 | 49 417,00 |
| | TOTAL | 1 710 791,12 | 1 524 874,02 |

RECETTES

| CHAP | EXPLOITATION | PREVISIONS TOTALES | TOTAL REALISATIONS |
|------|--|---------------------|---------------------|
| 002 | Excédents antérieurs reportés | 157 641,12 | 157 641,12 |
| 013 | Atténuations de charges | 12 000,00 | 18 793,08 |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 18 700,00 | 18 679,85 |
| 70 | Ventes produits, prestations de services | 1 417 150,00 | 1 384 915,58 |
| 74 | Subvention d'exploitation | 10 000,00 | 11 135,98 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 20 300,00 | 20 258,56 |
| 77 | Produits exceptionnels | 75 000,00 | 208 970,34 |
| | TOTAL | 1 710 791,12 | 1 820 394,51 |

| | |
|--|-------------------|
| Résultat annuel d'exploitation | 137 879,37 |
| Résultat d'exploitation avec reprise du solde antérieur | 295 520,49 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

| CHAP | INVESTISSEMENT | PREVISIONS TOTALES | TOTAL REALISATIONS |
|------|-----------------------------------|---------------------|--------------------|
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 18 700,00 | 18 679,85 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 0,00 | 0,00 |
| 16 | Emprunts | 12 000,00 | 11 065,74 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 137 100,00 | 27 836,93 |
| 23 | Immobilisations en cours | 1 868 355,59 | 87 372,44 |
| | TOTAL | 2 036 155,59 | 144 954,96 |

RECETTES

| CHAP | INVESTISSEMENT | PREVISIONS TOTALES | TOTAL REALISATIONS |
|------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| 001 | Excédent antérieur reporté | 208 155,59 | 208 155,59 |
| 021 | Virement section fonction | 28 000,00 | 0,00 |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 100 000,00 | 98 379,94 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 0,00 | 0,00 |

| | | | |
|----|-------------------------------------|---------------------|-------------------|
| 13 | Subventions d'invest département | 0,00 | 0,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 1 700 000,00 | 0,00 |
| | TOTAL | 2 036 155,59 | 306 535,53 |

| | |
|--|-------------------|
| Résultat annuel d'investissement | -46 575,02 |
| Résultat d'investissement avec reprise du solde antérieur | 161 580,57 |

| | |
|-------------------------------|------------------|
| Résultat global annuel | 91 304,35 |
|-------------------------------|------------------|

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| Résultat global cumulé | 457 101,06 |
|-------------------------------|-------------------|

Mme la présidente ouvre le débat.

M le maire quitte la séance.

Il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°14 : Finances : Budget annexe du port de plaisance – Approbation du compte de gestion 2020.

(Délibération n°2021-128)

Rapporteur : M. Jean-Louis Molto.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants en renvoyant à la note de synthèse.

Après avoir examiné le compte administratif 2020, il convient de statuer sur le compte de gestion du budget annexe du port de plaisance établi par le trésorier municipal.

Celui-ci a repris dans les écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2019 ainsi que les opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire. Les résultats sont les suivants :

| LIBELLE | REALISE | |
|---------------------------------|-------------------|--------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| SECTION D'EXPLOITATION | 1 524 874,02 | 1 820 394,51 |
| Excédent d'exploitation | 295 520,49 | |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 144 954,96 | 306 535,53 |
| Excédent d'investissement | 161 580,57 | |

Les résultats de l'exercice 2020 inscrits sur le tableau général du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif 2020, il est proposé au conseil municipal d'adopter sans réserve le compte de gestion du trésorier municipal.

Mme la présidente ouvre le débat.

Il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstentions : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°15 : Finances : Budget annexe du port de plaisance – Budget primitif 2021.

(Délibération n°2021-129)

Rapporteur : M. Jean-Louis Molto.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants renvoyant le cas échéant à la note de synthèse.

Au terme du débat d'orientation budgétaire intervenu en séance du 16 mars 2021, le budget primitif 2021 du port de plaisance, tel que préparé par l'exécutif et proposé à l'organe délibérant, peut se synthétiser comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section d'exploitation | 1 792 476,49 € | 1 792 476,49 € |
| Section d'investissement | 3 477 807,06 € | 3 477 807,06 € |
| TOTAL | 5 270 283,55 € | 5 270 283,55 € |

PRESENTATION DE LA SECTION D'EXPLOITATION

| RECETTES D'EXPLOITATION | | |
|--------------------------------|---|-----------------------|
| 001 | Excédent antérieur reporté | 295 520,49 € |
| 013 | Atténuation de charges | 17 000 € |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 18 700 € |
| 70 | Produits de services et ventes diverses | 1 376 000 € |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 10 000 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 20 256 € |
| 78 | Reprises sur provisions et amortissements | 55 000 € |
| | TOTAL | 1 792 476,49 € |

| DEPENSES D'EXPLOITATION | | |
|--------------------------------|-----------------------------|-----------|
| 011 | Charges à caractère général | 849 250 € |
| 012 | Charges de personnel | 620 000 € |

| | | |
|--------------|--|-----------------------|
| 023 | Virement à la section d'investissement | 80 226,49 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 97 000 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 15 000 € |
| 66 | Charges financières | 25 000 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 6 000 € |
| 69 | Impôts sur les bénéfices | 100 000 € |
| TOTAL | | 1 792 476,49 € |

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

| <u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u> | | |
|---|--|-----------------------|
| 001 | Résultat reporté d'investissement | 161 580,57 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 80 226,49 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 97 000 € |
| 13 | Subventions d'investissement | 239 000 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 2 900 000 € |
| TOTAL | | 3 477 807,06 € |

| <u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u> | | |
|---|--|-----------------------|
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 18 700 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 80 000 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 198 123,91 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 3 180 983,15 € |
| TOTAL | | 3 477 807,06 € |

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe du port de plaisance de Frontignan.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°16 : Finances: Projet de modernisation et de restructuration du port de plaisance : modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

(Délibération n°2021-130)

Rapporteur : M. Jean-Louis Molto.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants, en renvoyant à la note de synthèse, qu'il résume donc.

Lors du conseil municipal du 29 juillet 2020 et dans le cadre du projet de restructuration et de modernisation du port, le conseil municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme et de crédits de paiements (AP/CP).

Ce projet consiste à augmenter la capacité d'accueil du port en passant ainsi de 603 postes d'accostage à 750 postes environ. Grâce à cette centaine de postes d'accostage supplémentaires, le port pourra mieux répondre aux demandes des plaisanciers inscrits sur liste d'attente mais également pourra proposer des services de qualité en tenant compte des attentes et comportements des clientèles touristiques.

Ces travaux consistent en l'aménagement de l'avant-port et la création d'une cinquantaine de postes d'accostages dédiés aux escales et aux acteurs professionnels du nautisme, puis par le dragage des bassins du port afin de retrouver les profondeurs nécessaires à la navigation en toute sécurité et, enfin, par le réaménagement des bassins et le remplacement des pontons vieillissant pour augmenter la capacité du port de 100 postes d'accostages.

A ce jour, la commune de Frontignan a obtenu toutes les autorisations nécessaires pour entreprendre ces travaux. Ils ont démarré le 4 janvier 2021. Pour rappel, ils vont se dérouler sur 2 ans, en dehors de la période estivale et pour un montant total de 4 499 983 € HT (Tranches ferme et optionnelles) comme le prévoit le marché de travaux conclu avec l'entreprise de travaux publics Spada.

Le montant précis de ces travaux, ainsi que les aides publiques du Département et de la Région étant aujourd'hui connues, il est donc nécessaire de procéder à un ajustement et une modification de cet AP/CP et de demander au conseil municipal d'approuver les modifications d'autorisations de programme et crédits de paiements décrites dans le tableau joint en annexe.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la mise en place de cette autorisation de programme et de crédits de paiement correspondants.

Mme la présidente ouvre le débat.

Il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°17 : Aménagement / urbanisme : Modification de l'objet social de la SA ELIT.

(Délibération n°2021-131)

Rapporteur : M. Frédéric Aloy.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

A l'occasion des schémas d'aménagement du territoire et des plans de déplacements urbains, le conseil d'administration de la SA Elit, lors de sa séance du 29/03/2019 a validé la stratégie de développement patrimonial de la société vers les activités de construction et de gestion d'ouvrages ou d'équipements permises par un capital rétabli à plus de 225 000 euros.

La SA ELIT doit ainsi pouvoir apporter son appui à la mise en œuvre de cette politique en particulier sur les ZAC dont elle est concessionnaire.

Dans ce cadre, il s'avère nécessaire de modifier l'objet mentionné dans les statuts de la SA ELIT en le faisant évoluer vers un champ d'intervention plus large, vers des activités de construction et de gestion d'ouvrages ou d'équipements.

Pour ce faire et conformément à l'article L.1524-1 al 3 du code général des collectivités territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités actionnaires sont appelées à délibérer sur le projet de modification statutaire afin d'autoriser leurs représentants respectifs à l'assemblée générale à voter en faveur lors de celles-ci.

Il convient par conséquent que le représentant de la Ville de Frontignan au sein des assemblées générales de la SA ELIT soit autorisé à voter en faveur de la modification de l'objet social et de la modification des statuts.

Ces propositions de modifications concernent l'article 2 des statuts dont la nouvelle rédaction a été reprise dans la note de synthèse transmise aux conseillers municipaux
Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'approuver le projet de modification de l'objet social et des modification statutaires associées ;
- D'autoriser son représentant, M. Frédéric Aloy, aux assemblées générales de la SAEM SA ELIT à voter en faveur de la ou des résolutions lors de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) concrétisant cette modification statutaire et de le doter de tous pouvoirs à cet effet ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, Il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstentions : 7 (Mmes Britto, Touzellier, Patte, M Prato, Combes, Ardinat, Rongier)

Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°18 : Aménagement / urbanisme : Demandes de subvention portant sur la réalisation de l'extension au cimetière situé avenue des Thermes à Frontignan.
(Délibération n°2021-132)

Rapporteur : M. Jean-Louis Patry.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Depuis plusieurs années, il a été identifié la nécessité de procéder à l'extension d'un cimetière afin d'être toujours en mesure d'assurer le respect que toute communauté doit à ses morts.

Au vu de la configuration de l'emplacement des trois cimetières de la Ville, celui situé rue des Thermes à Frontignan est le plus à même de faire l'objet d'une extension. Ainsi, déjà le plan local d'urbanisme adopté en 2018 prévoyait, au sein de la zone A, la possibilité de procéder à ce type d'aménagement et la Ville a d'ailleurs procédé aux acquisitions foncières nécessaires.

Dans ces conditions, la Ville envisage maintenant de procéder à cette opération. Celle-ci devrait porter sur la parcelle AD 60, pour une superficie de 2160 m², et donner lieu à la mise en accessibilité de cette partie du cimetière ainsi qu'à la meilleure gestion des eaux pluviales sur ce nouvel aménagement.

Les études géo-hydrauliques étant en cours de finalisation, le détail de ce projet sera très prochainement proposé au conseil municipal, ce qui ne doit pas empêcher ce dernier de se préoccuper de son mode de financement.

L'enveloppe budgétaire pour la réalisation de ce projet s'éleverait 199.167 € HT pour ces travaux.

Afin d'aider la Ville à financer cet équipement, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil départemental de l'Hérault et de Sète Agglopol Méditerranée.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°19 : Patrimoine : Demandes de subvention portant sur l'aménagement du nouveau local pour accueillir les archives municipales.

(Délibération n°2021-133)

Rapporteur : Mme Valérie Maillard.

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre de la création d'un pôle culturel-loisirs dans les anciens Chai Botta et la restructuration urbaine de ce secteur du centre-ville, la Ville doit prévoir le déménagement de ses archives municipales installées dans cet immeuble depuis 2009, et ce, d'ici le mois d'octobre 2021.

C'est également l'occasion d'améliorer les conditions d'installation de ce service, celui-ci étant saturé depuis plusieurs mois au point de n'être plus en capacité de recevoir des versements dans les locaux actuels.

Plusieurs hypothèses ont été étudiées et une des options a été retenue : il s'agit d'un local municipal situé avenue Frederic Mistral à Frontignan qui servait d'ancien centre de tri pour les services de La Poste.

Un aménagement préalable s'impose cependant, en l'espèce:

- Rénovation d'un local de stockage de 14 m² en bureau d'accueil ;
- Rénovation d'une surface de 39 m² en salle de lecture ;
- Rénovation et aménagement de 250 m² en local archives y compris fourniture et pose de rayonnage.

La rénovation de cet espace impose le recours à un bureau de contrôle pour l'étude de la portance du plancher et une étude sur la ventilation thermique et hygrométrique du bâtiment pour répondre aux normes sanitaires requises pour un local d'archives.

Pour parfaire l'aménagement, la Ville doit également faire l'acquisition de nouveaux rayonnages en complément des rayonnages existants de l'actuel local qui devront être déplacés et l'acquisition de divers mobiliers.

L'enveloppe budgétaire globale pour la réalisation de ce projet s'élèverait à 100 000 euros HT qui se décompose comme suit :

- 60 000 euros € HT pour les études et travaux,
- 40 000 euros € HT pour l'acquisition et la pose des rayonnages et l'achat de mobiliers divers.

Afin d'aider la Ville à financer cet équipement, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil départemental de l'Hérault et de Sète Agglopolo Méditerranée.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstentions : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°20 : Plan action voirie / Cadre de vie : Demandes de subvention portant sur la sécurisation et l'accessibilité de parcours aux abords de certains établissements scolaires et en centre-ville.

(Délibération n°2021-134)

Rapporteur : M. Eric Bringuier.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre de son plan action voirie (PAV) 2021 et de sa politique de mise en accessibilité des voiries, la Ville a décidé de faciliter les cheminements piétonniers et de sécuriser certains parcours en « cœur de ville » ainsi qu'aux abords de certains établissements scolaires de la commune.

Pour cela, des travaux multi-sites vont être réalisés sur les secteurs suivants :

- Amélioration de la sécurité des piétons aux abords du collège les deux pins par le réaménagement de la rue Maurice Clavel pour un budget prévisionnel de 125 000 € HT ;

- Amélioration du cheminement des piétons pour accéder à l'école des Crozes pour un budget prévisionnel de 98 000 HT : rue Ambroise Paré, rue de la bergerie et voie attenante, carrefour Schweitzer/Malautiés ;
- Réfection de voies du centre-ville situées en zone de rencontre pour un budget prévisionnel de 65 000 euros HT : rue Boucarié, rue du 8 mai 45 trottoirs, rue du 8 mai 45 voie en zone de rencontre et rue du Colombier ;
- Chemin des écoliers pour un budget prévisionnel de 4 000 € HT de fournitures.

Ces travaux vont consister notamment dans la reprise de trottoirs, la création de marquage au sol, la pose de potelets et la mise en place de mobilier urbain dans le but d'améliorer la protection des usagers.

Ils seront pour partie, confiés à une entreprise privée dans le cadre du marché à bons de commande pour les travaux d'entretien de voirie et, pour partie, réalisés en régie par les services municipaux.

L'enveloppe budgétaire globale pour la réalisation de ce projet s'élèverait à 292 000 € HT.

Afin d'aider la Ville à financer ces aménagements, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil départemental de l'Hérault et de Sète Agglopol Méditerranée.

Mme la présidente ouvre le débat.

Il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°21 : Grand projet / Opération cœur de Ville : Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2019 de l'opération de requalification du cœur de ville.

(Délibération n°2021-135)

Rapporteur : M. Frédéric Aloy.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Par délibération du 26 septembre 2019, la ville de Frontignan a confié à la SPL Territoire 34 dont elle est membre, l'opération de renouvellement urbain du centre-ville. Cette mission a fait l'objet d'un traité de concession d'aménagement signé le 10 octobre et notifié le 15 novembre 2019.

La durée initiale de la concession a été fixée à 10 ans à compter de sa date d'effet.

Les missions de Territoire 34 ont notamment pour objet de procéder au calibrage du projet urbain, d'acquérir les biens immobiliers bâtis ou non bâtis nécessaires à l'opération, de les gérer, de les céder ou les louer, de rechercher les financements, de procéder aux études opérationnelles ainsi qu'à tous travaux et équipements concourant à l'opération globale d'aménagement listés au programme annexé à la concession et, enfin, d'assurer les tâches de conduite et de gestion de l'opération.

A titre d'information, un avenant n°1 a été notifié en avril 2020 afin d'intégrer la réalisation et le portage du pôle culture/loisirs sur les anciens chais en bordure de canal et d'allonger la durée de la concession de 8 ans. Ce programme sera présenté en détail lors du CRAC 2020.

En termes d'avancement, les études préalables et pré-opérationnelles ont été engagées et un 1^{er} diagnostic a été présenté en décembre 2019. Il a été poursuivi en 2020 et devrait déboucher mi-2021, après une large concertation avec la population, sur le plan-guide de l'opération.

Aucune acquisition, ni travaux n'ont été réalisés en 2019. Il a été intégré une rémunération prévisionnelle supplémentaire de l'aménageur de 89.000 € sur les recettes de commercialisation non intégrée au bilan initial et des ajustements de frais financiers prévisionnels à hauteur de 23.000 €.

En termes de recettes, une subvention complémentaire prévisionnelle de 113.000 € a été intégrée et son montant sera ajusté lors de la notification de la subvention.

Enfin, aucun apport en nature n'a été réalisé ou prévu à cette date.

Dans ces conditions, la participation d'équilibre initiale prévue par la Ville au traité reste inchangée au 31/12/2019 à hauteur de 434.000 € HT /an. Elle sera ajustée au CRAC 2020 pour prendre en compte l'allongement de la durée de la concession et l'intégration technique et financière du pôle culture/loisirs à réaliser dans les anciens chais.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le CRAC 2019 de l'opération de requalification du cœur de ville et son bilan financier prévisionnel.

Mme la présidente ouvre le débat.

Il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°22 : Grand projet / requalification urbaine : Déplacement de la gare et pôle d'échange multimodal : Avenant n°1 à la convention de financement de l'étude de faisabilité et d'opportunité – autorisation de signature.

(Délibération n°2021-136)

Rapporteur : M. Frédéric Aloy.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La gare SNCF de Frontignan accueille aujourd'hui plus de 450 000 voyageurs par an avec une fréquentation en hausse constante dans des conditions difficiles, notamment pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

Depuis les premières réflexions engagées, la Ville de Frontignan et les partenaires : Etat, Région Occitanie, Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions), Département de l'Hérault et Sète Agglopol Méditerranée (SAM) ont dressé le constat de dysfonctionnements récurrents de la gare historique et de son inadéquation avec les besoins actuels et futurs d'une gare TER de cette importance.

Ces partenaires ont alors décidé d'engager des études de faisabilité et d'opportunité portant sur l'aménagement d'un véritable Pôle d'Echange Multimodal (PEM) sur le site de l'ancienne friche Exxon Mobil d'environ 11 hectares.

Cet accord a été concrétisé à travers un protocole d'intention et trois conventions de financement entre ces partenaires portant sur les études d'avant-projet, approuvés par délibération du conseil municipal le 10 octobre 2017, conventions et protocole finalement signés par l'ensemble des parties en juin 2018.

L'exécution de ces études met aujourd'hui en évidence la nécessité d'adapter certains points de la convention sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau.

Ainsi, il est proposé un avenant n°1 à la convention sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau qui prévoit d'amender le délai prévisionnel de réalisation des études et la répartition des coûts entre chaque phase comme décrit dans la note de synthèse, sachant que le montant et le plan de financement global ne sont pas modifiés.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement de l'étude de faisabilité et d'opportunité sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau signée le 19 juin 2018 pour le déplacement de la gare et le pôle d'échange multimodal ;
- d'autoriser monsieur le Maire à le signer

Mme la présidente ouvre le débat.

Il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstentions : 7 (Mmes Britto, Touzellier, Patte, M Prato, Combes, Ardinat, Rongier).

Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°23 : Ressources humaines : Accord cadre portant sur l'acquisition de titres restaurant : constitution d'un groupement de commandes et approbation du dossier de consultation des entreprises.

(Délibération n°2021-137)

Rapporteur : Mme Claudie Minguéz.

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre du soutien apporté à leurs agents respectifs, la Ville de Frontignan, le CCAS, ainsi que l'office de tourisme, proposent à ces derniers d'accéder au dispositif de titres restaurant, dont le contenu est fixé par les articles L 3262-1 et suivants du code du travail.

Il est pour cela nécessaire d'accéder aux services d'une entreprise émettant ces titres de paiement particulier, en assumant le paiement et permettant l'accès à un réseau au sein duquel ces titres peuvent être utilisés.

S'agissant en cela de prestation de services, il est envisagé de mettre en place un groupement de commandes constitué entre l'Office de tourisme, le CCAS et la Ville de Frontignan, cette dernière assumant alors le rôle de coordinateur, tant pour l'ensemble des opérations de passation qu'exécution de cet accord-cadre et ce, au sens des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique.

Le prestataire désigné suite à la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, assurera les prestations de fourniture, d'impression et de livraison de titres restaurant.

Il est donc proposé au conseil municipal d'une part, d'approuver le texte d'une convention de groupement de commandes ainsi que, conformément à l'article L 2122-22-21 du code général des collectivités territoriales, les termes du dossier de consultation en tant que futur accord cadre et d'autre part, d'autoriser M. le maire à signer chacun de ces documents.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°24 : Espaces balnéaires et littoraux : Approbation de l'avenant à la concession des plages naturelles.

(Délibération n°2021-138)

Rapporteur : M. Jean-Louis Molto.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, et pour une durée de 12 années, la Ville de Frontignan est concessionnaire des plages naturelles de son territoire. Cette concession représente une superficie de 295.000 m² sur 6.450 mètres linéaires allant des limites du port de Sète à l'Ouest aux plages transférées au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres à l'Est, et de la laisse de basse mer au sud jusqu'en limite du domaine public maritime au nord, en excluant le port de plaisance de Frontignan.

Parmi les prérogatives accordées à la Ville, figurent, d'une part, la possibilité de procéder à la définition et à l'attribution de sous-traités de cette concession à des exploitants chargés pour partie du service public balnéaire pour ce qui concerne les activités que la Ville déciderait de ne pas assurer en régie, à savoir les activités commerciales, et, d'autre part, la possibilité d'implanter des zones d'activités municipales destinées à des animations.

Ces possibilités sont strictement définies dans la concession.

Depuis plusieurs mois, la Ville de Frontignan s'est rapprochée des services de l'Etat pour envisager une modification du contenu des lots destinés à faire l'objet de sous-traités et du nombre et de la nature des zones d'activités municipales.

Sur accord de M le Préfet obtenu le 25 février dernier, il est maintenant possible de formaliser ces éléments dans un avenant à la concession.

Pour l'essentiel, il s'agit de doter la plupart des lots sous-traités, d'activités annexes à leur activité principale (buvette/snacking ou location de matériel nautique), de redéfinir la destination de la plupart des zones d'activités municipales et d'en créer 6 supplémentaires.

- Pour ce qui concerne les lots sous-traités :

Le lot n°1, destiné principalement à la location de matériels nautiques non motorisés, verrait son activité étendue de manière annexe à la mise en place de bains de soleil et d'une buvette/snacking ;

Les lots n°2 et 3, destinés à un service de location de bains de soleil et à une buvette/snacking, proposeraient également de la location d'engins de plage ;

Le lot n°5 verrait son activité concentrée sur la location du matériel nautique non motorisé, destinée à la pratique au-delà de la bande des 300 m réservée à la baignade et aux engins de plage ;

Le lot n°6, initialement destiné à proposer des jeux pour enfants, verrait son activité étendue à la mise en place d'une buvette / snacking ainsi qu'à la location d'engins de plage.

- Pour ce qui concerne les zones d'activité municipale (ZAM) :

Certaines seraient légèrement modifiées, dans leur implantation ou leur objet : les ZAM 3, 4 et 10, et de nouvelles seraient mises en place :

- une ZAM 12, destinée aux activités sportives et située entre l'accès n° 31 et le lot n° 7 ;
- une ZAM 13 destinée aux activités sportives sur la plage et située entre les accès n° 30 et 31 ;
- une ZAM 14, destinée aux activités sportives et située sur la plage à l'Est de l'accès n° 23 ;
- une ZAM 15, destinée aux activités sportives et située sur la plage à l'Est de l'accès n° 13 ;
- une ZAM 16 destinée aux activités sportives et située sur la plage à l'Est de l'accès n° 5 ;
- et enfin une ZAM 17 destinée aux activités sportives sur la plage et mise à l'eau d'embarcations et engins de l'école de voile et située sur la partie Est de la plage n°55.

Ainsi, avec les 17 zones d'activités municipales maintenant mises en place, seraient soustraits du libre usage de l'espace public 12 250 m², soit 4,15 % du domaine public maritime, et ce, uniquement du 1er avril au 30 septembre, date à laquelle les espaces doivent retrouver leur intégrité naturelle.

Ce projet d'avenant, accompagné d'une note de présentation, est mis à la disposition du public pour observation sur le site internet de la Ville de Frontignan dans le cadre de l'article L 123-19-1 du code de l'environnement.

Il est demandé au conseil municipal d'en approuver le contenu.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°25 : Espaces balnéaires et littoraux : Attribution des sous-traités de concession des plages naturelles.

(Délibération n°2021-139)

Rapporteur : M. Jean-Louis Molto.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Comme évoqué précédemment, l'Etat a concédé à la Ville de Frontignan les plages naturelles de son territoire.

Parmi les prérogatives consenties, figure la possibilité de procéder à la définition et à l'attribution de sous-traités à des exploitants chargés pour partie du service public balnéaire pour ce qui concerne les activités que la Ville déciderait de ne pas assurer en régie.

Pour mémoire, le conseil municipal, dès sa séance du 28 mars 2013, avait défini le contenu de ce service public balnéaire et s'était prononcé sur les modalités de gestion. Ainsi, il était décidé de mettre en place 7 sous-traités d'exploitation basés sur des activités de location de matériels et/ou d'engins nautiques non motorisés, de buvette, de restauration et de jeux pour enfants.

Ces 7 sous-traités représentent une surface totale de 3.760 m², soit 1,27% des plages naturelles concédées à la Ville.

Lors de sa séance du 19 novembre 2020, le conseil municipal avait redéfini les conditions de ces services, pour la durée résiduelle de la concession, soit 5 ans, et une procédure de mise en concurrence était dès lors mise en œuvre.

Deux publications d'avis d'appel à candidature n'ont permis de recueillir des offres que pour les lots 2, 3 et 7, laissant non exploités une fois de plus la plupart des lots ayant pourtant vu leur offre de service étoffée dans le cadre de l'avenant précédemment exposé.

Après que la commission constituée à cet effet ait sélectionné les candidatures et émis un avis sur les premières offres reçues, les négociations ont permis de perfectionner les prestations offertes.

Les offres ont été précisément détaillées aux conseillers municipaux dans le cadre d'un rapport qui leur a été communiqué à titre particulier et rappelés dans le cadre de la note de synthèse habituelle.

Il en ressort les éléments principaux suivants :

Le sous- traité d'exploitation du lot n°2 (location matériel/buvette secteur de l'entrée) serait attribué à la SARL le Poisson Rouge. Le projet prévoit un espace buvette, implantée au nord-ouest. La zone de location de matériel est située en partie Est et présente 30 places. La redevance annuelle d'exploitation versée à la commune, mise en concurrence, est fixée à 7.000 € révisable.

Le sous-traité d'exploitation du lot n°3, (location et buvette secteur de la bergerie) serait attribué à la SARL les plages. Le projet prévoit l'aménagement d'un bar en position haute à l'Est de la sous concession, ne gênant en rien la vue sur la mer. La redevance annuelle d'exploitation versée à la commune est fixée 6.300 € révisable.

Enfin, **le sous-traité d'exploitation du lot n°7** (location et restauration) sis dans le secteur des Aresquiers serait attribué à la SARL le Spot.

Le projet prévoit une zone de restauration dans la partie nord de la concession comprenant 112 m² de bâti clos et couvert regroupant un espace cuisine, un espace bar, un espace cuisine, un espace pizza les réserves, un vestiaire, les sanitaires, un bureau, une chambre froide, un glacier et une salle de restaurant, le tout installé sur une terrasse de 272 m².

Le reste de l'espace est destiné à la location de matériel. La redevance annuelle d'exploitation versée à la commune est fixée à 40.000 € révisable.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le choix de ces sous-concessionnaires comme exposé dans le rapport et la note de synthèse préalablement communiqués,
- d'approuver les termes des sous-traités,
- et, sous réserve de l'accord de M. le préfet tel que prévu à l'article R 2124-31 du code général de la propriété des personnes publiques, ainsi que de la signature par l'Etat de l'avenant à la concession, d'autoriser M. le Maire à les signer.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstentions : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°26 : Sports et loisirs de pleine nature : Convention de mise à disposition d'une barge entre la Ville de Frontignan et l'association de plongée « Aresquiers subaquatiques ».

(Délibération n°2021-140)

Rapporteur : Mme Caroline Suné.

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Depuis de nombreuses années, la Ville de Frontignan met à la disposition de l'association "Aresquiers subaquatiques" une barge de plongée d'une capacité de 12 personnes, et s'en réserve l'usage dans le cadre de ses propres activités de services publics, en application d'un planning d'utilisation concerté.

Il est envisagé de poursuivre ce mode opératoire qui donne satisfaction aux deux parties.

Cette mise à disposition partielle serait effectuée à titre gratuit dans le cadre d'une convention qui fixerait les droits et obligations de l'association et de la Ville, en matière d'entretien, de modalités d'utilisation ou encore d'assurance. La durée envisagée serait d'une année.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser M. le maire à la signer avec le représentant de l'association.

Mme la présidente ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstentions : 0

Pour : unanimité des suffrages exprimés.

DOSSIER N°27 : Question diverses / Questions orales.

N'ayant pas été déposée de question orale recevable, la séance est close.

Mme Minguez lève la séance à 21h35

Clôture de la séance de la séance du conseil municipal de la Ville de Frontignan du 06 avril 2021 qui comportait 26 propositions de délibérations, adoptées dans l'ordre suivant :

1. **Finances** : Budget principal de la Ville – Compte administratif exercice 2020. (Délib N°2021-115)
2. **Finances** : Budget principal de la Ville – Affectation du résultat du compte administratif 2020. (Délib N°2021-116)
3. **Finances** : Budget principal de la Ville – Approbation du compte de gestion 2020. (Délib N°2021-117)
4. **Aménagement / urbanisme** : Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières – Année 2020. (Délib N°2021-118)
5. **Finances** : Vote des taux d'imposition 2021. (Délib N°2021-119)
6. **Finances** : Budget principal de la Ville – Budget primitif 2021. (Délib N°2021-120)
7. **Finances** : Provision pour créances douteuses. (Délib N°2021-121)
8. **Finances** : Provision pour risques et charges de fonctionnement courant. (Délib N°2021-122)
9. **Finances** : Modifications des autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP). (Délib N°2021-123)
10. **Finances** : Réhabilitation et extension de la maison des loisirs créatifs : clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP). (Délib N°2021-124)
11. **Finances** : Gymnase Henri Ferrari : clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP). (Délib N°2021-125)
12. **Citoyenneté** : Attribution des subventions 2021 aux associations. (Délib N°2021-126)
13. **Finances** : Budget annexe du port de plaisance – Compte administratif 2020. (Délib N°2021-127)
14. **Finances** : Budget annexe du port de plaisance – Approbation du compte de gestion 2020. (Délib N°2021-128)
15. **Finances** : Budget annexe du port de plaisance – Budget primitif 2021. (Délib N°2021-129)
16. **Finances** : Projet de modernisation et de restructuration du port de plaisance : modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP). (Délib N°2021-130)
17. **Aménagement / urbanisme** : Modification de l'objet social de la SA ELIT. (Délib N°2021-131)

18. **Aménagement / urbanisme** : Demandes de subvention portant sur la réalisation de l'extension au cimetière situé avenue des Thermes à Frontignan. (Délib N°2021-132)
19. **Patrimoine** : Demandes de subvention portant sur l'aménagement du nouveau local pour accueillir les archives municipales. (Délib N°2021-133)
20. **Plan action voirie / Cadre de vie** : Demandes de subvention portant sur la sécurisation et l'accessibilité de parcours aux abords de certains établissements scolaires et en centre-ville. (Délib N°2021-134)
21. **Grand projet / Opération cœur de Ville** : Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2019 de l'opération de requalification du cœur de ville. (Délib N°2021-135)
22. **Grand projet / requalification urbaine** : Déplacement de la gare et pôle d'échange multimodal : Avenant n°1 à la convention de financement de l'étude de faisabilité et d'opportunité – autorisation de signature. (Délib N°2021-136)
23. **Ressources humaines** : Accord cadre portant sur l'acquisition de titres restaurant : constitution d'un groupement de commandes et approbation du dossier de consultation des entreprises. (Délib N°2021-137)
24. **Espaces balnéaires et littoraux** : Approbation de l'avenant à la concession des plages naturelles. (Délib N°2021-138)
25. **Espaces balnéaires et littoraux** : Attribution des sous-traités de concession des plages naturelles. (Délib N°2021-139)
26. **Sports et loisirs de pleine nature** : Convention de mise à disposition d'une barge entre la Ville de Frontignan et l'association de plongée « Aresquiers subaquatiques ». (Délib N°2021-140)
27. **Question diverses / Questions orales.**

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - ANNÉE 2020

La Commune de Frontignan a réalisé 7 opérations de transaction immobilière en 2020

ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE

| VENDEUR | ACQUÉREUR | DESIGNATION CADASTRALE | | SUPERFICIE (en m²) | ADRESSE | ZONAGE | MONTANT TRANSACTION | DATE DE L'ACTE | OBJET | DATE DÉLIBÉRATION |
|-------------------------------------|-----------------------|------------------------|--------|-----------------------|-----------------------------|--------|--|----------------|---|-------------------|
| | | Section | Numéro | | | | | | | |
| ÉTAT FRANÇAIS | Commune de FRONTIGNAN | CK | 171 | 129 | Le Barnier | UB | 0,00 € | 20/04/2020 | Transfert des délaissés de l'ex-RN112 | 20/04/2006 |
| | | | 174 | 287 | Le Barnier | | | | | |
| | | | 175 | 49 | Le Barnier | | | | | |
| | | | 178 | 23 | Le Barnier | | | | | |
| | | | 179 | 90 | Le Barnier | | | | | |
| | | | 180 | 374 | Le Barnier | | | | | |
| | | | 183 | 792 | Le Barnier | | | | | |
| | | | 184 | 425 | Le Barnier | | | | | |
| | | | 187 | 386 | Le Barnier | | | | | |
| | | | 188 | 139 | Les Piellès | | | | | |
| | | | 191 | 425 | Les Piellès | | | | | |
| Consorts Blondin | Commune de FRONTIGNAN | DR | 4 | 1 175 | Le Catarnus | Na | 1 410,00 € | 13/03/2020 | Aménagement d'un pôle de loisirs en entrée de ville | 12/12/2018 |
| | | | 975 | 61 | Route de Montpellier | | | | | |
| | | | 854 | 47 | Avenue Calmette | | | | | |
| SCCV Les Jardins de la Ville | Commune de FRONTIGNAN | CH | 1128 | 18 | Chemin de l'usine à souffre | UB | 1,00 € (avec dispense de versement de prix) | 23/11/2020 | Intégration au domaine public routier communal | 03/12/2019 |
| | | | 1159 | 81 | La Ville | | | | | |
| | | | 1208 | 60 | La Ville | | | | | |
| | | | 1206 | 280 | La Ville | | | | | |
| Madame Joëlle Barrey épouse Segondy | Commune de FRONTIGNAN | CK | 962 | 1 392 | Les Piellès | UB | 4 2680,00 € | 14/12/2020 | Création de voirie | 15/11/2016 |

ÉCHANGE PAR ET AVEC LA COMMUNE

| Co-permutant | DESIGNATION CADASTRALE | SUPERFICIE (en m²) | ADRESSE | ZONAGE | MONTANT TRANSACTION | DATE DE L'ACTE | OBJET | DATE DÉLIBÉRATION |
|-----------------------|------------------------|-----------------------|-------------|--------|------------------------|----------------|-------------------------------------|-------------------|
| | | | | | | | | |
| Commune de FRONTIGNAN | Languedoc Immo | 25 | Les Piellès | UB | sans soulie | 04/11/2020 | Échange foncier pour régularisation | 23/02/2017 |
| Languedoc Immo | Commune de FRONTIGNAN | 284 | Les Piellès | | | | | |

TABLEAU RÉCAPITULATIF

| NOMBRE | NATURE DES OPERATIONS | DÉPENSES/RECETTES | SUPERFICIE | NOMBRE DE PARCELLES |
|--------|-----------------------|-------------------|------------|---------------------|
| 6 | Acquisition | 47 330,30 € | 6 272 m² | 21 |
| 1 | Cession | 0,00 € | 25 m² | 1 |

ANNEXES DOSSIER N° 009 (P1)

AP/CP : OPERATION 909 – Traitement de l'espace public entre la cité et le collège les 2 Pins (22 1)

Cette opération a fait l'objet de création d'une AP/CP au Conseil municipal du 29 juillet 2020. Il s'agit de requalifier et de réorganiser l'espace du parvis situé devant le collège « les deux pins » afin de satisfaire différents objectifs de sécurisation des différents usages, notamment celui des collégiens se rendant à pied au collège. Le projet porte également sur le déplacement du transformateur électrique se trouvant sur cet espace.

La modification de l'AP/CP porte sur des crédits de paiement initialement prévus à hauteur de 70 000 € en 2020 qui sont portés à 4 044 €. Les travaux de déplacement du transformateur sont prévus pour les vacances de printemps et la requalification du parvis pour cet été.

A noter que le contexte de la crise sanitaire COVID 19 a impacté cette opération dans son déroulement prévisionnel. Le montant global de l'AP/CP n'est pas modifié.

| OPERATION 909 | AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS | CREDITS PAIEMENT 2020 | CREDITS PAIEMENT 2021 | TOTAL |
|--|---------------------------------------|---|-----------------------------|--|
| Aménagement parvis collège des 2 pins | 385 000,00 € | DEPENSES ETUDES TRAVAUX | 4 044,00 | 4 044,00 |
| | | TOTAL DEPENSES | 4 044,00 | 380 956,00 385 000,00 |
| | | RECETTES SUBVENTION CD 34 EUROPE FEDER AUTOFINANCEMENT TOTAL RECETTES | 4 044,00 4 044,00 | 130 000,00 82 000,00 168 956,00 380 956,00 |

ANNEXES DOSSIER N° 009 (P2)

AP/CP 916 – SAN REMO PESCA (020 9)

Cette opération a fait l'objet d'une création AP/CP en 2019. Il s'agit de la reconquête de la friche dite "San Remo Pesca" site de l'ancienne activité de Chambourcy/Lactel dont le tènement a été acquis par la ville en décembre 2018.

Ce site, principalement composé de hangars, va permettre, par le biais de travaux de reconquête, de reloger notamment les stockages des services de la ville et du comité des fêtes situés sur l'ancien site de la Mobil, site qui doit être libéré pour que l'ancien exploitant industriel Esso puisse reprendre des travaux de remédiation dont le démarrage est prévu début 2022.

La modification de l'AP/CP porte sur des crédits de paiement initialement prévus à hauteur de 219 548 € en 2020 qui sont portés à 20 256 €.

Le décalage de cette opération dans le temps est principalement dû au recadrage du programme et au contexte sanitaire du COVID 19.

Le démarrage des travaux est prévu dans l'été. Le montant global de l'AP/CP n'est pas modifié.

| OPERATION 916 | AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS | CREDITS PAIEMENT 2019 | CREDITS PAIEMENT 2020 | CREDITS PAIEMENT 2021 | TOTAL |
|------------------|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| SAN REMP PESCA | DEPENSES ETUDES ET TRAVAUX | 4 590,00 | 20 256,00 | 761 606,00 | 786 452,00 |
| | TOTAL DEPENSES | 4 590,00 | 20 256,00 | 761 606,00 | 786 452,00 |
| | RECETTES SUBVENTION CD 34 AUTOFINANCEMENT | 4 590,00 | 20 256,00 | 405 000,00 356 606,00 | 405 000,00 381 452,00 |
| | TOTAL RECETTES | 4 590,00 | 20 256,00 | 761 606,00 | 786 452,00 |

ANNEXES DOSSIER N° 009 (P4)

AP/CP : BOULEVARD URBAIN CENTRAL - BUC 7 – BARNIER – (959 – 822 10)

Cette opération de requalification du boulevard urbain située à l'entrée nord de Frontignan jusqu'au rond-point Schweitzer (630 ml en zone urbaine et 340 ml en zone naturelle) est le dernier tronçon n'offrant pas encore de dispositif pour les vélos.

Le projet du BUC 7 consiste à traiter cette entrée de ville nord de façon paysagère, à sécuriser et partager l'espace entre les différents usages et à accompagner les urbanisations nouvelles sur ce secteur. La modification de l'AP/CP porte sur un nouvel échelonnement des études et des travaux pour une livraison de l'opération portée de 2022 à 2023 et sur une adaptation du programme.

Le montant global de l'AP/CP est diminué de 2 750 000 € à 2 522 064,98 €, soit de 227 935,02 €.

| OPERATION 958 | AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS | CREDITS PAIEMENT 2018 | CREDITS PAIEMENT 2019 | CREDITS PAIEMENT 2020 | CREDITS PAIEMENT 2021 | CREDITS PAIEMENT 2022 | CREDITS PAIEMENT 2023 | TOTAL |
|------------------|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| BUC | DEPENSES | | | | | | | |
| | ETUDES TRAVAUX | 3 000,00 | 13 811,00 | 6 125,56 | 89 128,42 | 110 000,00 | 2 300 000,00 | 112 064,98 2 410 000,00 |
| BARNIER | TOTAL DEPENSES | 3 000,00 | 13 811,00 | 6 125,56 | 89 128,42 | 110 000,00 | 2 300 000,00 | 2 522 064,98 |
| | RECETTES | | | | | | | |
| | SUBVENTION CD 34 AUTOFINANCEMENT | 3 000,00 | 13 811,00 | 6 125,56 | 89 128,42 | 110 000,00 | 1 700 000,00 | 600 000,00 1 922 064,98 |
| | TOTAL RECETTES | 3 000,00 | 13 811,00 | 6 125,56 | 89 128,42 | 110 000,00 | 2 300 000,00 | 2 522 064,98 |

ANNEXES DOSSIER N° 009 (P5)

AP/CP : GARE DE MARCHANDISE (989 – 822 0)

Cette opération de requalification de l'espace dit de la gare de marchandise consiste à aménager un parking paysager de 250 places de part et d'autre de la voie du boulevard des Républicains Espagnols reliant le centre-ville à la ZAC des Pielles.

Cette opération est en cours de réalisation et sera livrée pour l'été 2021.

La modification de l'AP/CP porte sur les crédits de paiement initialement prévus à hauteur de 644 800 € en 2020 qui sont portés à 304 111 €.

Le décalage de cette opération dans le temps est principalement dû au contexte sanitaire du COVID 19. Le montant global de l'AP/CP n'est pas modifié.

| OPERATION | AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS | CREDITS PAIEMENT 2017 | CREDITS PAIEMENT 2018 | CREDITS PAIEMENT 2019 | CREDITS PAIEMENT 2020 | CREDITS PAIEMENT 2021 | TOTAL |
|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| GARE DE MARCHANDISE PARKING | 1 780 000,00 € | 10 380,00 | 43 200,00 | 13 540,56 | 304 111,20 | 1 408 768,24 | 1 780 000,00 |
| | | 10 380,00 | 43 200,00 | 13 540,56 | 304 111,20 | 1 408 768,24 | 1 780 000,00 |
| | | 3 931,81 | 16 363,64 | | 79 704,55 | 580 000,00 | 680 000,00 |
| | | 1 415,83 | 5 889,60 | | 3 694,57 | 215 000,00 | 226 000,00 |
| | | 5 032,36 | 20 946,76 | 13 540,56 | 220 712,08 | 120 000,00 | 120 000,00 |
| | | 10 380,00 | 43 200,00 | 13 540,56 | 304 111,20 | 1 408 768,24 | 1 780 000,00 |

ANNEXE DOSSIER N° 010

AP/CP : CLOTURE DE L'OPERATION MAISON DES LOISIRS CREATIFS (996 - 311 3)

| OPERATION | AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS | | CREDITS PAIEMENT 2017 | CREDITS PAIEMENT 2018 | CREDITS PAIEMENT 2019 | CREDITS PAIEMENT 2020 |
|--|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 996 MAISON DES LOISIRS CREATIFS | 754 397,93 € | DEPENSES | | | | |
| | | ETUDES | 12 243,60 | 28 279,79 | 698 473,57 | 15 400,97 |
| | | TRAVAUX | | | | |
| | | TOTAL DEPENSES | 12 243,60 | 28 279,79 | 698 473,57 | 15 400,97 |
| | | RECETTES | | | | |
| | | SUBVENTION CD 34 | | 4 753,35 | 112 097,76 | 258 148,39 |
| | | THAU AGGLO-REGION | | | 22 520,00 | 27 480,00 |
| | | AUTOFINANCEMENT | 12 243,60 | 23 526,44 | 256 347,39 | 37 281,00 |
| | | TOTAL RECETTES | 12 243,60 | 28 279,79 | 390 965,15 | 322 909,39 |

ANNEXE DOSSIER N° 011

API/CP : CLOTURE DE L'OPERATION GYMNASSE HENRI FERRARI (903 - 411 1)

| OPERATION 903 | AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS | CREDITS PAIEMENT 2017 | CREDITS PAIEMENT 2018 | CREDITS PAIEMENT 2019 | CREDITS PAIEMENT 2020 | CREDITS PAIEMENT 2021 | TOTAL |
|-----------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | | 52 008,00 | 20 400,00 | 33 078,84 | 121 921,16 | | 52 008,00 |
| | | 52 008,00 | 20 400,00 | 33 078,84 | 121 921,16 | 0,00 | 175 400,00 |
| GYMNASSE FERRARI | 227 408,00 € | | | | | | 227 408,00 |
| | | 52 008,00 | 20 400,00 | 33 078,84 | 121 921,16 | 0,00 | 0,00 |
| | | 52 008,00 | 20 400,00 | 33 078,84 | 121 921,16 | 0,00 | 227 408,00 |

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS - CONSEIL MUNICIPAL 06 AVRIL 2021

Imputation : 020.6574

| | |
|------------------|-----------------|
| Comité des Fêtes | 5 500,00 |
| | 5 500,00 |

Imputation : 025.6574

| | |
|--|-----------------|
| Combattants Algérie / tunisie / maroc (CATM) | 450,00 |
| Le Souvenir Français | 450,00 |
| Association No Passaran | 450,00 |
| Union locale CFDT | 400,00 |
| Union locale CGT | 400,00 |
| | 2 150,00 |

Imputation : 113.6574

| | |
|--|-----------------|
| Amicale des Sapeurs Pompiers | 550,00 |
| Sté Nationale de Sauvetage en Mer (S.N.S.M.) | 2 880,00 |
| | 3 430,00 |

Imputation : 213.6574

| | |
|--|------------------|
| APPEL Ste Thérèse | 390,00 |
| Association de parents d'élèves Maximomes | 550,00 |
| Association Planete Parents | 980,00 |
| Association Parents élèves PEI Terres Blanches maternelle | 150,00 |
| Coopérative scolaire école Anatole France maternelle-OCCE34 Les abeilles | 880,00 |
| Coopérative scolaire école Anatole France I élémentaire-OCCE | 1 960,00 |
| Coopérative scolaire école Anatole France II Elémentaire | 1 080,00 |
| Coopérative scolaire les Crozes élémentaire | 1 520,00 |
| Coopérative scolaire école les Lavandins maternelle-OCCE | 880,00 |
| Coopérative scolaire école les Lavandins élémentaire | 1 960,00 |
| Coopérative scolaire école les Terres Blanches élémentaire | 2 950,00 |
| Coopérative scolaire école les Terres Blanches maternelle-OCCE34 | 880,00 |
| Coopérative scolaire école Marcel Pagnol élémentaire | 1 080,00 |
| FCPE Conseil local élémentaire - maternelle Frontignan | 540,00 |
| Association les lieux du lien | 980,00 |
| | 16 780,00 |

Imputation : 2130.6574 :

| | |
|--|-------------------|
| Association Familiale rurale LEPAP Maurice Clavel | 7 500,00 |
| Organisme de gestion de l'école Ste Thérèse (OGEC) | 129 734,00 |
| | 137 234,00 |

Imputation : 253.6574 :

| | |
|---|-----------------|
| Association sportive collège Simone de Beauvoir | 2 350,00 |
| Association sportive collège les II Pins | 2 350,00 |
| Association sportive collège Ste Thérèse | 880,00 |
| | 5 580,00 |

Imputation : 321.6574 :

| | |
|-----------------------|-----------------|
| Sté laïque de lecture | 2 120,00 |
| | 2 120,00 |

Imputation : 33.6574 :

| | |
|--|------------------|
| Association Auteurs au soleil | 200,00 |
| Association Culture Accueil Loisirs (ACAL) | 150,00 |
| Association des amis du musée et du vieux Frontignan | 530,00 |
| Association Portugaise culturelle de Frontignan (APCF) | 1 700,00 |
| Association Ateliers Frontignan | 700,00 |
| Atelier Jade | 150,00 |
| Atelier langues vivantes | 500,00 |
| Brigade d'intervention cinéphile (BIC) | 800,00 |
| Cercle Andalou - cavaliers de la Gardiole | 5 000,00 |
| Club d'échecs la Tour d'or | 750,00 |
| Ciseaux et dès d'argent | 100,00 |
| Comité de jumelage Gaete | 3 000,00 |
| Commanderie des torsades | 600,00 |
| Culture avenir Tradition | 1 240,00 |
| Club Taurin Lou Senglié | 3 000,00 |
| Institut des Sciences et du bonheur | 250,00 |
| Humanisme et culture | 800,00 |
| Horiz'arts | 950,00 |
| La Fabrikulture | 390,00 |
| Les Hallu'Cinés | 4 400,00 |
| Les compagnons du livre | 530,00 |
| Les Gréments Languedociens | 980,00 |
| Les quatre saisons | 630,00 |
| Le Temps jadis | 550,00 |
| Les Ventres blaus | 290,00 |
| L'entre 2 Pots café culturel | 950,00 |
| l'Association Prose Café | 950,00 |
| MUSC'ART | 450,00 |
| OTRAINDENFER | 150,00 |
| Pied de Poulpe | 1 000,00 |
| Section de recherches archéologique et sous marine de Frontignan | 4 000,00 |
| Sté des joueurs de Frontignan | 4 500,00 |
| Tech do it | 135,00 |
| Un point c'est tout | 100,00 |
| Vivre la Terre | 1 000,00 |
| | 41 425,00 |

Imputation : 40.6574 :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Aikibudo Frontignan | 500,00 |
| Archers du Soleil | 4 000,00 |
| Aresquiers subaquatiques | 700,00 |
| ASFAC Foot | 55 000,00 |
| Bi-cross club de Frontignan | 6 000,00 |
| Body form | 800,00 |
| Boule Lyonnaise | 700,00 |

| | |
|--|-------------------|
| Boule nationale LaPeyradoise (dont 300 € de subvention exceptionnelle) | 950,00 |
| EAM Qwan Ki do | 5 600,00 |
| FAC GRS | 5 000,00 |
| FAC Gymnastique | 9 000,00 |
| FAC Haltérophilie | 3 500,00 |
| Frontignan Karaté club | 4 300,00 |
| Frontignan La Peyrade Basket | 46 000,00 |
| Frontignan Thon Club | 900,00 |
| Handisport loisirs | 500,00 |
| Joyeuse pétanque mixte Frontignanaise | 650,00 |
| Judo Kwai Frontignan la Peyrade | 10 000,00 |
| Olympique La Peyradois Football Club | 15 000,00 |
| Association REÏKI | 150,00 |
| Association dynamik boxing club | 950,00 |
| Tae-Kwan Do Fighting Frontignan | 500,00 |
| Tennis club Frontignan | 8 000,00 |
| Tennis club La Peyrade | 5 500,00 |
| Thau handball Frontignanais | 60 000,00 |
| Thau Rugby | 15 000,00 |
| Tri-run Frontignan | 3 500,00 |
| Association Vö Viet Nam 34 | 200,00 |
| Association Ying yang taiji quann | 150,00 |
| | 263 050,00 |

Imputation : 4224.6574 :

| | |
|----------------------|-----------------|
| Aumônerie des jeunes | 280,00 |
| Scouts de France | 350,00 |
| SCI FI TEAM | 450,00 |
| | 1 080,00 |

Imputation : 830.6574 :

| | |
|---|------------------|
| Association de chasse maritime de l'Etang d'Ingril | 300,00 |
| Association des propriétaires et chasseurs | 2 200,00 |
| Association des riverains du canal des Aresquiers (ARCA) | 2 000,00 |
| Assoc des riverains du quartier des Près St-Martin et du Canal du Rhône | 150,00 |
| Comité de protection féline | 4 000,00 |
| JMJM | 2 200,00 |
| Fronticoop Energies | 1 400,00 |
| | 12 250,00 |

Imputation : 900.6574 :

| | |
|--|---------------|
| Association des plaisanciers du port de plaisance de Frontignan (APPF) | 220,00 |
| Association Pêcheurs, plaisanciers du port des Pauvres | 220,00 |
| | 440,00 |

TOTAL

491 039,00

Michel Arrouy
Maire

ANNEXES DOSSIER N° 016

AP/CP : PROJET DE MODERNISATION ET DE RESTRUCTURATION DU PORT DE PLAISANCE

| AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS | | CREDITS PAIEMENT 2020 | CREDITS PAIEMENT 2021 | CREDITS PAIEMENT 2022 | CREDITS PAIEMENT 2023 | TOTAL |
|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------|
| H.T 4 500 000,00 € | DEPENSES | | | | | |
| | ETUDES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | DIVERS* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | TRAVAUX | 173 238,17 | 3 180 983,15 | 1 045 778,68 | 100 000,00 | 4 500 000,00 |
| | TOTAL DEPENSES | 173 238,17 | 3 180 983,15 | 1 045 778,68 | 100 000,00 | 4 500 000,00 |
| T.T.C 5 400 000,00 € | RECETTES | | | | | |
| | SUBVENTION CD 34 | 0,00 | 100 000,00 | 300 000,00 | 0,00 | 400 000,00 |
| | THAU AGGLO- REGION | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | AUTOFINANCEMENT | 0,00 | 100 000,00 | 400 000,00 | 0,00 | 500 000,00 |
| | TOTAL RECETTES | 173 238,17 | 2 980 983,15 | 345 778,68 | 100 000,00 | 3 600 000,00 |
| | | 173 238,17 | 3 180 983,15 | 1 045 778,68 | 100 000,00 | 4 500 000,00 |

